Comité Départemental
Tennis de Table de l'Aude

REGLEMENT DEPARTEMENTAL 2025/26

CHAMPIONNAT PAR EQUIPES

Référent Comité de l'Aude : **POURSINE Jean-Marc**

Adresse : 32 Avenue Léo-Lagrange, 11200 LEZIGNAN-CORBIERES

Téléphones : 06 87 86 05 83

Email : poursinecd11@orange.fr

REGLEMENT DEPARTEMENTAL

Le présent règlement reprend les principales règles régissant le championnat départemental. Il se veut pratique mais non exhaustif et ne saurait remplacer le règlement fédéral.
Il comporte par ailleurs l'intégralité des règles particulières à notre Comité, pour le reste le règlement fédéral s'applique.

Article 1 : **Formule de la compétition**

Le championnat départemental se déroule en deux phases, par équipes de quatre joueurs en un groupe unique, toutes les parties étant joués.
Les quatre joueurs d'une équipe sont désignés par A, B, C, D.
Les quatre joueurs de l'équipe adverse sont désignés par W, X, Y, Z

Le placement des joueurs est libre (sauf en cas d'équipe incomplète).

La rencontre se déroule sur deux tables.
Ordre des parties : AW – BX – CY – DZ – AX – BW – DY – CZ – Double1 – Double2 – AY – CW – DX – BZ. Un joueur ne peut participer qu'à un seul double.

Autorisation de jouer à trois joueurs sans pénalité <u>seulement</u> pour la dernière équipe d'une association (voir article 12).

<u>En cas d'équipe incomplète</u> :

Obligation de mettre l'absent en dernière position (D ou Z)

Obligation de mettre l'absent dans le Double 2

Article 2 : **Lieu, dates et horaires des rencontres**

Les lieux et dates des rencontres sont fixées par la Commission Sportive.
Le jour des rencontres est fixé au **samedi**.
L'heure de début des rencontres est fixée à 15h avec obligation d'ouvrir la salle à 14h30 au plus tard (soit 30 min avant le début de la rencontre).
Autorisation de 30 min de retard pour l'équipe visiteuse, délai allongé à une heure si elle avertit avant la fin de cette première demi-heure.

Article 3 : **Modification de date ou d'horaire**

Les dates portées au calendrier sont impératives. Toutefois les avancements de dates ou modification d'horaires peuvent être autorisés.
Pour cela l'accord des deux équipes doit être transmis à la commission sportive au moins 24h à l'avance.

Article 4 : **Juge-arbitrage et établissement de la feuille de rencontre.**

Il n'y a pas de Juge-arbitre désigné officiellement pour les rencontres de départementales, toutefois, en accord avec les deux capitaines, une personne, participant ou non à la rencontre, peut servir d'Officiel pour l'établissement de la feuille de rencontre. Dans tous les cas, sauf si un Officiel ainsi désigné est un Juge-Arbitre dument validé par la Ligue, la rencontre reste sous la responsabilité des deux capitaines.

Les deux capitaines, avec l'Officiel s'il y en a un, doivent prendre le temps de vérifier la feuille de rencontre afin d'en corriger les éventuelles erreurs.

Article 5 : **Transmission des résultats**

La feuille de rencontre doit être saisie dans SPID avant le dimanche soir :

- Soit par transmission de la feuille par GIRPE-V2
- Soit par saisie directe dans l'espace Monclub, dans ce cas transmettre également la feuille au référent du Comité de manière numérique (scan, photo…) avant le lundi matin suivant la rencontre.

Adresses mail du référent : voir la 1ère page du présent règlement.

Article 6 : **Décompte des points**

Après chaque journée les points-rencontre suivants sont attribués :

Une victoire = 3 pts – un match nul = 2 pts – une défaite = 1 pts

Un forfait ou une défaite par pénalité = 0 pts.

En cas de pénalité la Commission Sportive peut décider d'attribuer quand même le point de la défaite suivant les circonstances.

Article 7 : **Classement et départage**

Le classement dans une poule est établi dans l'ordre décroissant du nombre de points-rencontre.

Les équipes à égalité sont départagées suivant le quotient des points parties gagnées / points parties perdues (**départage général**).

En cas d'égalité persistante il convient d'utiliser la procédure du départage, décrite ci-après de manière chronologique, pour celles restant encore à égalité :

a) Les équipes sont départagées en faisant le total de leurs points rencontres sur les rencontres disputées entre elles.

b) puis les équipes restantes sont départagées suivant le quotient des points parties gagnées/points parties perdues sur les rencontres disputées entre elles.

c) puis les équipes restantes sont départagées suivant le quotient des manches gagnées/manches perdues sur les rencontres disputées entre elles.

d) puis les équipes restantes sont départagées suivant le quotient des points-manches gagnés / points-manches perdus sur les rencontres disputées entre elles.

e) si l'égalité persiste, il sera procédé à un tirage au sort.

f) une équipe battue par forfait ou pénalité sera considérée comme battue sur le score de 14 à 0, chaque partie étant comptée comme perdue trois manches à 0, et 11-0 à chaque manche.

Dispositions particulières : Division constituée de 2 poules de 6 équipes :

Les 6e et 7e journées seront consacré à des match croisés de classement.
Trois groupes seront constitués : les 1er et 2e de poules se disputeront les places de 1 à 4, les 3e et 4e de poules les places de 5 à 8, enfin les 5e et 6e de poule les place de 9 à 12. Pour cela à la 6e journée les 1ers recevront les 2e de l'autre poule, pareillement les 3e recevront les 4e et les 5e recevront les 6e.

La 7e journée verra s'affronter les vainqueurs de chaque groupe entre eux ainsi que les perdants entre eux, les équipes recevant étant tirée au sort par la Commission Sportive.

Article 8 : Montées - Descentes

La ligue Occitanie accorde une montée de D1 en Régionale à l'Aude
Les deux premiers de chaque division, D2 et D3, montent à l'échelon supérieur.

Dans le cas d'une division constitué de deux poules de 8 équipes, ce sont les premiers de chaque poule qui accèdent à l'échelon supérieur. Le titre sera alors joué uniquement en deuxième phase lors d'une journée supplémentaire.

Qualifications des joueurs pour une journée des titres : pour cette journée supplémentaire la somme des points des joueurs constituants l'équipe ne doit pas dépasser la moyenne des points de cette équipe lors des 7 journées du championnat. Une certaine souplesse pourra s'appliquer sur demande argumentée du club UNIQUEMENT AVANT LA RENCONTRE pour validation de l'équipe par la Commission Sportive.

Les 2 derniers de chaque division D1, D2 descendent à l'échelon inférieur.

Cas particuliers :

- Pas de descente de R4 entraine une seule descente de D1 en D2 et de D2 en D3.
- Deux descentes ou plus de R4 en D1 entrainent automatiquement des descentes supplémentaires entre les départementales pour garder le nombre adéquat d'équipes dans les divisions.

Dans ce dernier cas (descentes multiples de régionales) la commission sportive se réserve le droit de ne pas appliquer la règle fédérale II.115.2
(Une équipe désignée pour descendre dans une division inférieure ne peut être remplacée dans la division dans laquelle elle évoluait par une équipe de la même association désignée pour y monter).

Article 9 : Qualification des joueurs

9.1 Féminines :

Les féminines sont autorisée à participer au championnat masculin.
Pour le championnat départemental il n'y a pas de limitation quant au nombre de féminines par équipe.

9.2 Licencié Loisir

Les licenciés loisirs ne sont autorisés à jouer qu'en dernière division départementale (D3).
Toutefois si un licencié loisir joue une rencontre d'une division supérieure il n'y aura pas de sanction sportive. En revanche sa licence sera transformée automatiquement en licence compétition et la différence de tarif facturée par la Ligue, sans contestation possible, à l'association à laquelle ce joueur appartient.

9.3 Joueur muté

Une équipe de départementale ne peut comporter que deux joueurs mutés, tel que prévu dans les Règlements Fédéraux 2023.

9.4 Règle de composition des équipes : ''Cascade des points''

1- Il n'y a pas de brûlage classique d'une division à l'autre. Au titre d'une même journée de championnat, le cumul des points des quatre joueurs de chaque équipe doit être inférieur au cumul des points des quatre joueurs de l'équipe de numéro inférieur : Equipe N > Equipe N+1 > Equipe N+2 …, selon les points classement officiels de chaque phase.
2- Les joueurs mutés sont limités à deux par équipe.
3- Les joueurs étrangers (hors UE) sont limités à un par équipe.
4- Attention le cumul des points de l'équipe départementale ayant le plus petit numéro doit être inférieur au cumul des points de l'équipe régionale ayant le plus grand numéro. A défaut, l'équipe de départementale sera sanctionnée.
5- Dans le cas d'une entente, cette règle s'appliquera sur les deux équipes 2 de chaque club et les suivantes.
6- Lorsqu'une équipe bénéficie d'un forfait ou est exempte, le club doit communiquer la liste des quatre joueurs à inscrire sur la feuille de rencontre, de façon que la règle de cumul des points soit respectée.

Un joueur ne peut participer qu'à une seule rencontre dans une seule équipe de son association au titre d'une même journée de championnat.

Règles particulières :

- ~~Lorsqu'une association est représentée par deux équipes dans une même poule, un joueur ayant disputé une rencontre pour l'une des deux équipes ne peut plus disputer de rencontre avec l'autre équipe tant que les deux équipes sont dans la même poule.~~ Cette règle est supprimée tant que la ''Cascade des points'' reste en vigueur.

- **Cas des équipes de 3 joueurs** : les équipes incomplètes restent autorisées pour la dernière équipe de l'association mais dans ce cas c'est la <u>moyenne des points</u> des équipes qui sera étudié et non plus le cumul.

Article 10 : Réserves et Réclamations

Pour être valable elles doivent être inscrite au dos de la feuille de rencontre, avec mention de l'heure, sous la dictée du Capitaine réclamant et en présence du Capitaine de l'équipe adverse qui devra apposer sa signature uniquement pour attester qu'il a été informé, il ne peut s'y refuser.
Pour simplifier, les réserves concerneront la qualification des joueurs ou les conditions matérielles et seront posées en début de rencontres.
Les réclamations porteront sur des faits précis survenus durant la rencontre. En cours de jeu la réclamation doit être signalée au moment de l'incident mais elle ne sera inscrite qu'à la fin de la partie.
Dans tous les cas le Capitaine réclamant devra les confirmer par mail dans les 72h suivant la rencontre. Il sera aussi chargé d'envoyer la feuille de rencontre portant mention de la réclamation par courrier. Le tout au référent du Comité dont les coordonnées apparaissent sur la 1ère page du présent règlement.

Article 11 : Equipe exempte ou bénéficiant d'un forfait

Lorsqu'une équipe est exempte d'une journée de championnat ou bénéficie d'un forfait, l'association doit envoyer une feuille de rencontre respectant le règlement dans les délais prévus. Les joueurs figurants sur la feuille de rencontre sont alors considérés comme ayant participé à cette journée.

Article 12 : Equipe incomplète :

Une équipe n'est pas autorisée à jouer avec 2 joueurs ou moins (perte de la rencontre par pénalité : points rencontre 3/0 points parties 14/0)

SEULE l'équipe d'une association ayant le plus grand numéro est autorisée à jouer avec 3 joueurs (en cas de non-respect perte de la rencontre par pénalité : points rencontre 3/0 points parties 14/0 pour l'équipe en infraction)

La commission sportive se réserve le droit d'étudier les cas particuliers.

Article 13 : Forfaits :

13.1 **Forfait d'une équipe – Cas d'une association ayant plusieurs équipes en championnat départemental.**

Une association ayant plusieurs équipes évoluant au niveau départemental, ne peut faire forfait que sur l'équipe ayant le plus grand numéro.

Exemple : une association à 4 équipes en départementale de numéro 2, 3, 4 et 5, si elle n'a pas suffisamment de joueurs pour ses 4 équipes l'obligeant à faire un forfait, celui-ci doit se faire d'abord avec sa dernière équipe, la n°5, puis éventuellement la n°4 et ainsi de suite.

En cas de non-respect de cette règle, c'est l'équipe de numéro immédiatement inférieur qui est sanctionnée (perte de la rencontre par pénalité : points rencontre 3/0 points parties 14/0)

Ex : une association fait forfait avec son équipe 3 alors que son équipe 4 a joué … c'est l'équipe 2 qui sera sanctionnée.

13.2 Forfait lors de la première journée :

Lorsqu'une équipe d'une association déclare forfait lors de la première journée d'une phase de championnat, l'association doit envoyer une feuille de rencontre respectant le règlement dans les délais prévus. Les joueurs figurants sur la feuille de rencontre sont alors considérés comme ayant participé à cette journée.

13.3 Forfait lors d'une autre journée :

Lorsqu'une équipe d'une association déclare forfait pour une autre journée de championnat : le cumul des points de cette équipe retenu pour la ''cascade de points'' de cette journée est le même que celui de cette équipe lors de la journée précédente. Les joueurs ayants participés à la journée précédente dans cette équipe sont alors libre de jouer dans une autre équipe.

Lorsqu'une équipe d'une association déclare forfait une deuxième fois, cette équipe est forfait général, retirée du championnat et le classement modifié en conséquence.

Article 14 : Sanctions :

- Le non-respect de la règle en « cascade de points » mentionnée à l'article 9.4 entraine la sanction suivante pour l'équipe fautive : perte de la rencontre par pénalité (14-00) et 3-0.

En dehors des sanctions prévus par le règlement fédéral, il a été décidé par le Comité que les sanctions suivantes seront appliquées pour le championnat départemental :

- Cas du **non-respect du placement obligatoire de l'absent.**

Défaite par pénalité avec 0 pts mais score conservé pour le quotient des points parties gagnées / points parties perdues.

- Cas du **non-respect de l'ordre des forfaits.**

Défaite par pénalité 14-00 et 3-0.

Article 15 : Charte d'Esprit Sportif et d'Ethique :

Le Comité Départemental a souhaité éditer et faire ratifier par les clubs, une Charte d'Esprit Sportif et d'Ethique.
Il est rappelé aux dirigeants de clubs qu'ils sont les garants de la diffusion et de l'application de cette Charte notamment via une communication adaptée d'eux même et de leurs adhérents dont ils sont responsables.
La Commission Sportive se réserve le droit de sanctionner, y compris sportivement, les clubs ou les personnes ne satisfaisant pas à cette Charte.

Rappel pratique destiné aux Capitaines d'équipe et à l'affichage dans les salles

Déroulement d'une rencontre de Tennis de Table

Dans l'Aude, les rencontres du championnat départemental se jouent le samedi à 15h. Voici les étapes à respecter pour le bon déroulement d'une rencontre :

14h20 au plus tard : Ouverture de la salle
14h30 au plus tard : Les tables doivent être accessibles pour l'échauffement.

On procède au tirage au sort déterminant l'équipe « A » ou « W »

Les capitaines d'équipe ont 15 min, chacun de leur côté, pour noter leur composition sur la feuille prévue à cet effet.

14h45 au plus tard : les Capitaines doivent remettre leur composition d'équipe :

- Au Juge-arbitre s'il y en a un dans la salle.
- À une personne volontaire servant d'Officiel, en accord avec les deux Capitaines.
- En dernier recours au Capitaine de l'équipe visiteuse à défaut de volontaire.

14h46 : Les deux Capitaines, ainsi que l'Officiel s'il y en a un, prennent connaissance ensemble des compositions d'équipes.

Jusqu'à 15h remplissage de la feuille de rencontre et des feuilles de parties.

15h00 : Début des parties

- Les parties se jouent dans l'ordre de la feuille de rencontre.
- Dès qu'une partie se termine, la suivante est lancée sur la table qui se libère.
- Si un joueur est ainsi amené à jouer deux parties consécutivement il peut prendre 5 min entre les deux.

Notation des scores : on note, pour chaque manche, le nombre de points marqués par le perdant de la manche. On note ensuite un « **-** » devant les manches gagnées par le joueur de droite sur la feuille de rencontre.
Exemple : Isabelle gagne la 1ère manche 11/09, Jérôme gagne les 2 suivantes 11/07 et 14/12, Isabelle gagne les 2 dernières 11/05 et 11/08… on notera :

-09	07	12	-05	-08	A	Jérôme	contre	Y	Isabelle	0	1

Après la 8e partie :

- Les Capitaines notent la composition de leurs doubles sur une feuille.
- Ils annoncent ensemble ces compositions pour qu'elles soient notées sur la feuille de rencontre.
- Les doubles peuvent alors être disputés selon la feuille de rencontre.

Les doubles terminés, les quatre dernières parties sont disputées dans l'ordre de la feuille de rencontre.

Une fois les parties terminées, les Capitaines vérifient la feuille de rencontre puis la signent.

La rencontre est terminée

CHARTE D'ESPRIT SPORTIF ET D'ETHIQUE DU COMITE DE L'AUDE DE TENNIS DE TABLE

A l'attention des membres du comité, des dirigeants de clubs, des cadres techniques et des joueurs, dans le but de promouvoir une pratique sportive plus humaine et plus formatrice.

ARTICLE 1 : Faire preuve d'esprit sportif, c'est d'abord et avant tout observer strictement tous les règlements, sans jamais chercher à commettre délibérément une faute ni profiter sciemment d'une erreur de l'adversaire sans la lui signaler.

ARTICLE 2 : Faire preuve d'esprit sportif, c'est respecter l'officiel, il a un rôle difficile, chacun doit accepter ses décisions sans jamais mettre en doute son intégrité.

ARTICLE 3 : Faire preuve d'esprit sportif, c'est reconnaître dignement la supériorité de l'adversaire ou d'une équipe dans la défaite, et se comporter avec modestie dans la victoire sans chercher à ridiculiser son adversaire.

ARTICLE 4 : Faire preuve d'esprit sportif, c'est savoir reconnaître les bons coups et les bonnes performances de l'adversaire.

ARTICLE 5 : Faire preuve d'esprit sportif, c'est encourager et faire preuve de solidarité avec ses partenaires lorsqu'on joue en équipe et aussi signaler leurs écarts quand il le faut.

ARTICLE 6 : Faire preuve d'esprit sportif, c'est vouloir se mesurer à un joueur dans l'équité, en comptant sur son seul talent et ses habiletés pour tenter d'obtenir la victoire.

ARTICLE 7 : Faire preuve d'esprit sportif, c'est tenter de se surpasser dans la recherche de la victoire mais en refusant d'utiliser des moyens illégaux et la tricherie.

ARTICLE 8 : Faire preuve d'esprit sportif pour l'officiel, c'est de bien connaître les règlements et les appliquer avec impartialité.

ARTICLE 9 : Faire preuve d'esprit sportif, c'est garder sa dignité en toutes circonstances, démontrer que l'on a la maîtrise de soi, et refuser que la violence physique ou verbale prenne le dessus sur nous.

ARTICLE 10 : Faire preuve d'esprit sportif, c'est prendre du recul et contrôler ses mots dans les multiples formes de communications disponibles de nos jours. Commenter à chaud, dénigrer, montrer du doigt via les réseaux sociaux ou l'envoi de mails groupés ne peuvent que nuire à l'image du comité, d'un club, d'un joueur, de notre sport en général, sans jamais apporter de solution.

ARTICLE 11 : Faire preuve d'esprit sportif, c'est faire de notre championnat un espace de convivialité, de partage et de bonne humeur. Chacun, simple joueur, dirigeant de club, membre du comité a le devoir de rappeler cela sans relâche et de veiller à ce que l'esprit sportif règne partout et en toutes circonstances. Nous nous devons d'éduquer nos jeunes dans cet esprit sportif sans lequel la victoire n'a aucun sens.